

Le 4 novembre 2022

**PROGRAMME D'ÉCOULEMENT DES SURPLUS ET DÉTOURNEMENT DE PORCS**  
**Imputation des dépenses dans le prix de pool**

Madame, Monsieur,

La décision des Éleveurs de porcs de réduire le rabais consenti aux Acheteurs, sur le prix, de 40 \$ à 25 \$ aux 100 kg à compter du 17 octobre 2022 a mis un terme à l'entente conclue avec Olymel, en avril dernier, à l'effet que cet Acheteur reprenait, à sa charge, le détournement d'un volume de 300 000 porcs retirés de ses assignations à la suite de la réduction de sa capacité d'abattage.

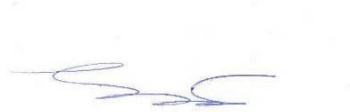
Les coûts liés à ces détournements de porcs seront donc dorénavant pris en compte dans le calcul du prix de pool hebdomadaire. Le montant ainsi prélevé dans le pool sera indiqué à la **ligne « CDS – Détournement » de votre certificat de classement** et ces coûts s'ajoutent, à compter de la présente semaine, aux frais de détournement déjà prélevés.

À cet effet, il est important de noter que tous les éleveurs, quel que soit leur modèle d'affaires (indépendant ou porcs du propriétaire), leur abattoir d'assignation ou leur Acheteur, participeront, par le biais d'un tel prélevé dans le prix de pool, à cet effort collectif d'écoulement des surplus générés par la diminution de la capacité d'abattage d'Olymel.

Soyez assurés que les Éleveurs prennent toutes les mesures nécessaires afin de traiter équitablement tous les éleveurs dans le cadre de la réglementation applicable.

N'hésitez pas à communiquer au besoin avec le service à la clientèle de la Mise en marché au numéro sans frais 1 800 363-7672. Notre équipe est là pour vous !

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Claudine Lussier, agr., M.Sc.  
Directrice de la Mise en marché